

Avant le vote, le débat démocratique?

POUR L'ÉLECTEUR, LE VOTE PAR CORRESPONDANCE EST INDÉNIA- BLEMENT TRÈS PRATIQUE. CONSÉ- QUENCE DIRECTE, CE SYSTÈME présente l'avantage d'accroître la participation d'une dizaine de points. Les électeurs reçoivent le matériel de vote vingt-cinq jours avant le dépouillement et l'on observe qu'après treize jours, une bonne moitié a déjà voté.

A cette aune, on se dit que la concentration d'annonces, d'affiches, de soirées et d'éditoriaux dans les deux dernières semaines n'a guère de sens. Même à Genève, qui connaît le vote par correspondance depuis plusieurs années, les acteurs ont de la peine à intégrer la nouvelle donne: le pic du débat ne devrait-il pas se situer environ quatre semaines avant l'échéance? En dépit de son côté pratique, l'allongement de la période de vote pose deux problèmes graves. Premièrement, seuls les comités disposant de moyens financiers importants sont capables d'acheter des supports publicitaires pendant toute la période pertinente, environ sept semaines. La distorsion des chances en faveur des lobbys économiques et de la position gouvernementale est indéniable.

Deuxièmement, l'électeur peut voter avant le démarrage du débat public. Or la discussion publique et la confrontation des arguments sont consubstantielles à la démocratie. On ne saurait faire l'économie d'un temps de débat avant que chacun prenne sa décision.

Vu sous cet angle, le système de vote par correspondance tel qu'il est organisé aujourd'hui, représente un puis-

sant incitatif au vote «irréfléchi».

La loi fédérale sur les droits politiques prévoit la réception des cartes de légitimation et des bulletins de vote entre trois et quatre semaines avant le scrutin. Le législateur fédéral a toutefois prévu que les cantons puissent procéder en deux envois successifs, expédiant la brochure explicative plus de quatre semaines à l'avance. Cette solution n'est toutefois guère pratiquée, car elle accentuerait encore un étalement nuisible à la nécessaire dramaturgie démocratique.

Par souci d'efficacité, les cantons se sont logiquement calqués sur les délais fédéraux. Mais sur le plan logistique, il est tout à fait possible de raccourcir le laps de vingt-cinq jours: c'est ainsi qu'en cas de second tour d'élection, le droit vaudois prévoit la réception du matériel de vote cinq jours avant la date du scrutin. Le sain déroulement du débat exigerait que l'on reçoive les brochures explicatives quatre semaines à l'avance et que la carte de légitimation et les bulletins n'arrivent que dans un second courrier, dix jours à l'avance. Il vaudrait donc la peine d'adapter dans ce sens la loi fédérale sur les droits politiques. Le prix de 0.80 cts par électeur, que coûterait un second envoi, paraît raisonnable en regard de l'enjeu pour la démocratie. RN

Le système de vote par correspondance tel qu'il est organisé aujourd'hui, représente un puissant incitatif au vote «irréfléchi».

Sommaire

Bilatérales bis: La longue saga de la fraude douanière (p. 2)

Prévention: L'alcool en déroute (p. 3)

Suisse-Europe: Un seul scénario: l'adhésion (p. 4)

Votations: Battu, mais pas débattu (p. 5)

Programme de législation: Neuchâtel, un *must*? (p. 6)

Arts plastiques: Le temps des illusions (p. 8)

La longue saga de la fraude douanière

Malgré une décennie de discussions et une collaboration renforcée, la fraude douanière bloque le deuxième cycle des bilatérales. Ecueil: le secret bancaire qui divise le Conseil fédéral.

La contrebande de cigarettes est à l'origine d'un vieux contentieux douanier avec Bruxelles. Un poids lourd peut traverser l'Europe «en transit» sans payer de taxe sur son chargement. S'il transporte des cigarettes il doit payer, à son dédouanement, jusqu'à l'équivalent de deux millions de francs suisses. La tentation est grande d'éluder la taxe. Plusieurs camions disparaissent donc dans la nature entre Rotterdam et le pays de destination. Les ports francs suisses contribuent à brouiller les pistes.

Pour combattre ce trafic tuteur, Bruxelles, Berne et plusieurs pays de l'Est européen ont passé un accord sur le transit des marchandises sensibles. Pour circuler en Europe, chaque camion doit verser au préalable une garantie équivalente au montant de la taxe. Les poids lourds ne se perdent plus en route!

Voie maritime et cerveau en Suisse

La contrebande de cigarettes ne disparaît pas pour autant. Embarquées à partir de pays balkaniques laxistes, les cargaisons prennent la voie maritime et débarquent clandestinement sur la longue côte italienne. Fin de la responsabilité de la Suisse? Malheureusement pas. La fraude ne touche plus le territoire helvétique, mais certains trafiquants organisent leur

douteux commerce à partir de la Suisse. Bruxelles réclame assistance et échange d'informations. Or Berne n'accorde l'assistance judiciaire internationale que pour débusquer les délits pénaux. Ce n'est pas le cas pour les infractions douanières.

Pour détourner cette difficulté de principe, la Suisse retouche son droit. L'infraction «astucieuse» peut être punie d'emprisonnement (voir cadre). Et le fait d'organiser à partir de la Suisse un réseau avec de sociétés multiples pour brouiller les pistes est considéré comme une infraction astucieuse, donc pénale. Berne accorde alors l'assistance judiciaire et donne tous les renseignements que demandent les autorités étrangères: investigation dans les documents et les comptes des entreprises, y compris les banques.

Nouvelles demandes

L'assistance judiciaire est une procédure relativement lourde. Un Etat doit déposer une demande au Département fédéral de la justice qui la transmet, après examen, à la Direction des douanes. Pour traquer plus efficacement les fraudeurs, très mobiles et astucieux, les douanes européennes procèdent à un échange constant et rapide d'informations administratives. Bruxelles demande à la Suisse de s'aligner sur ces pratiques. Et c'est là qu'intervient le nouveau blocage. Les douaniers suisses ont le droit d'in-

former leurs collègues européens sur les mouvements aux frontières. Mais l'assistance administrative s'arrête en principe ici. Pas question, secret des affaires oblige, d'investigation dans les entreprises pour renseigner les autorités étrangères.

Arbitrage gouvernemental

Soumise à la pression de Bruxelles, la Suisse fait un pas supplémentaire. Elle propose d'accorder l'entraide administrative à condition que les délits douaniers, à débusquer, aient une certaine gravité. Ils doivent être qualifiés en Suisse d'infractions pénales. Bruxelles ne se satisfait pas de ce nouveau geste et réclame une clause générale d'entraide administrative dans le secteur douanier.

Au bout de leur mandat, les négociateurs suisses ont dû interrompre leur dialogue avec Bruxelles. Il appartient au Conseil fédéral de décider s'il veut aller plus loin. Dire «oui» à Bruxelles, c'est accepter la levée du secret bancaire pour toutes les affaires douanières. Pascal Couchepin, pragmatique, y est favorable¹. On renoncerait au secret pour les affaires touchant à la TVA et aux taxes douanières pour mieux défendre ce même secret dans le dossier de la fiscalité de l'épargne. Kaspar Villiger, au contraire, estime que cette concession mettrait en péril le principe même du secret bancaire. Berne planche sur le moyen de dépasser cette opposition. *at*

¹Voir «Les audaces calculées de Pascal Couchepin», DP 1515.

Infraction astucieuse

En Suisse l'évasion fiscale n'est pas un délit pénal. Elle n'est sanctionnée que par l'amende. La Loi fédérale sur les douanes respecte la même logique concernant l'évasion de la taxe. Les délits aggravés, comme les trafics prohibés, la résistance aux douaniers sont, bien sûr, passibles d'emprisonnement.

Pour élargir le champ des infractions pénales en matière fiscale, Berne a introduit en 1995 une modification de la loi sur le droit pénal administratif. Il y a désormais escroquerie (art 14) lorsqu'on aura «astucieusement induit en erreur l'administration par des affirmations fallacieuses ou par la dissimulation de faits».

Selon un arrêt du Tribunal fédéral on peut considérer qu'il y a «astuce» lorsqu'un individu met en place un réseau dans un but de contrebande. *at*

L'alcool en déroute

L'abaissement du taux d'alcool toléré au volant préconisé par la Confédération suscite des réactions ambivalentes. La complexité de la question mérite une discussion qui déborde les enjeux purement techniques de la mesure.

La Confédération entend modifier l'alcoolémie maximale autorisée en matière de circulation routière. Elle passerait de 0,8, c'est la limite en vigueur, à 0,5 pour mille. Le projet sera soumis avant la fin de l'année à l'approbation des Chambres fédérales. Des sanctions différenciées sont envisagées pour des taux compris entre 0,50 et 0,79 pour mille, et des taux dépassant le 0,8 pour mille.

Sans pouvoir contester sa légitimité, les résistances à l'introduction de la nouvelle limite sont de deux sortes. L'une craint l'érosion du chiffre d'affaire du commerce des boissons alcoolisées. L'autre agite le spectre de la discrimination à l'égard d'une frange minoritaire de chauffeurs. Elles sont l'expression d'un double réflexe, que l'on observe régulièrement à d'autres occasions, face à l'intervention législative. La défense des intérêts particuliers - la réaction véhémente des cafetiers en est un bel exemple - et l'allergie à la limitation de la liberté individuelle, accompagnée de revendications à l'égalité de traitement; la conduite en état d'ébriété n'étant qu'une des causes multiples des accidents de la route.

L'abaissement du taux d'alcool toléré au volant et les réactions paradoxales, voire ambiguës, dont il est l'objet sont l'indice d'une problématique plus large et complexe. Elle concerne la relation conflictuelle entre la volonté de l'Etat de développer une véritable politique de santé publique - afin d'en maîtriser globalement les coûts - et la déviance sociale imperméable à la rationalité collective. En d'autres termes et

de façon un peu caricaturale certes, d'un côté il y aurait un idéal de bonne santé durable élargie à la totalité des populations, et de l'autre l'insoumission des individus face à la standardisation sanitaire de leurs conduites, même au prix de leur vie et de celle d'autrui.

La gestion du risque

De plus, la modification en discussion alimente cette ambivalence. Au lieu d'interdire tout simplement l'alcool au volant, elle établit des seuils déterminant des échelles aléatoires du danger et de l'illégalité. Boire un peu est moins condamnable et imprudent que boire beaucoup. Alors que même un faible volume d'alcool peut avoir des conséquences catastrophiques. Une gestion raisonnable du

risque est préférée ainsi à son refoulement brutal, voué de toute façon à l'échec. On aurait de la peine à imaginer l'investissement nécessaire à l'application d'une norme aussi restrictive. C'est l'argument routinier: l'impossibilité de garantir le respect d'une règle trop rigide.

Des solutions originales

Cependant, c'est la seule perspective à long terme. En raison de la souffrance absurde engendrée par l'abus d'alcool. Et elle a une chance de se concrétiser si elle est accompagnée d'une transformation des habitudes et des mœurs des buveurs automobilistes et des automobilistes buveurs. Car il n'est pas question d'empêcher les gens de boire à leur soif, sauf exceptions psychopathologiques ou médicales. Il s'agit plutôt d'éviter le mélange néfaste de la conduite automobile et de l'alcool. Entre les lieux communs pseudo-culturels et

les exigences des économies locales bâties sur l'exploitation de la vigne et de ses produits, il est impératif d'admettre l'incompatibilité de l'un avec l'autre.

Quoiqu'incontournable, la prévention avoue néanmoins toute sa faiblesse. Car l'alcool, quelle que soit la dose, en inhibe l'efficacité espérée. L'ivresse annule fatalement les promesses de la sobriété.

Il reste donc à inventer des solutions originales pour dépanner les conducteurs éméchés. A l'image des campagnes «Nez rouge» déployées pendant les fêtes de fin d'année. Ou de «08 Chauffeurs», un système de prise en charge lancé par un assureur genevois, sur le modèle d'une idée suédoise. Des initiatives qui pourraient impliquer les transports publics et les restaurateurs dans une collaboration inédite comblant les chiffres d'affaires des uns et la désaffection nocturne des autres. *md*

Violence domestique

L'abus de boissons alcoolisées trouble aussi la vie des couples et des familles suisses. Une étude de l'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et des autres toxicomanies de Lausanne (ISPA) relève que 30 à 40 % de cas de violence domestique sont commis sous l'emprise de l'alcool. Ce sont presque exclusivement les hommes qui en sont responsables.

Les données ont été recueillies dans la région zurichoise auprès des cabinets médicaux et des centres spécialisés en alcoologie. L'alcool exacerbe des situations conflictuelles sur fond de stress et de problèmes psychiques ou sociaux. *rédi.*

Un seul scénario: l'adhésion

Les relations bilatérales avec l'Union européenne ne sont plus une solution d'avenir. Seule une intégration indiscutable permettra à la Suisse de défendre sa souveraineté.

Kaspar Villiger a fait le voyage d'Oslo. Son homologue norvégien lui aura certainement fait part de l'expérience de son pays dans le cadre de l'Espace économique européen (EEE). A coup sûr, il en a souligné les avantages: contrairement à la voie bilatérale choisie par notre pays après le rejet de l'adhésion à l'EEE, ce dernier permet de faire évoluer de manière dynamique les relations entre les partenaires. C'est d'ailleurs à ce constat qu'aboutit la commission des affaires étrangères du Conseil des Etats. Dans son rapport sur les options de la politique européenne, publié en mars dernier, elle a bien dû constater que les relations bilatérales ne constituent pas une solution d'avenir, même si aujourd'hui elles apparaissent comme la seule voie politiquement praticable. En effet, l'Union européenne, tout occupée à la réforme de ses structures et à son élargissement à l'est du continent, montre de moins en moins d'in-

térêt à tisser des liens particuliers avec un partenaire à la fois isolé et dépendant d'elle. Sauf si la Suisse adopte intégralement l'acquis communautaire dans les secteurs où elle cherche un accord.

L'option de l'adhésion

La commission a également abandonné l'idée d'un EEE bis. En effet, après la défection de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède, l'Espace économique est devenu un poids plume face à Bruxelles. Et l'élargissement de l'Union ne fera qu'en aggraver la marginalisation. Par ailleurs les membres de l'EEE n'ont pas de prise sur l'élaboration des règles européennes auxquelles ils se soumettent. En Norvège, on parle de «démocratie du fax» pour qualifier l'alignement automatique sur la législation de l'Union.

Reste donc l'option de l'adhésion. Contrairement à ce que proclament nos souverainistes locaux, l'adhésion représente

la meilleure manière de défendre notre souveraineté, puisqu'elle seule nous permettrait de participer de plein droit à l'élaboration des règles communes.

L'Europe, même si elle donne parfois l'impression d'un paquebot lent à se mouvoir et privé de capitaine, ne cesse de se construire. Plus la Suisse attend, plus elle se verra en position d'adopter des politiques et d'intégrer des structures qu'elle n'aura pas contribué à façonner. Dans ces conditions, le silence radio sur ce qui reste l'objectif stratégique du Conseil fédéral n'est plus tolérable. L'argument du respect de la volonté populaire après le rejet de l'initiative «Oui à l'Europe» cache mal la paralysie des élites politiques tétanisées par l'UDC. Ce n'est pas dans huit à dix ans qu'il faut rouvrir le dossier, mais aujourd'hui même en expliquant sans relâche le coût élevé de notre isolement. *jd*

www.europa.ch

Radio

Forum ne mérite plus son nom

Forum, émission d'informations du soir sur la Première, a connu des évolutions importantes depuis quelques temps.

Changement le plus visible: le format. A l'origine, Forum occupait la seconde partie de la tranche entre dix-huit et dix-neuf heures et constituait un véritable forum, auquel les auditeurs pouvaient participer, en interaction avec les invités, sur un thème donné. On a ainsi pu entendre plusieurs conseillers fédéraux répondre en direct à des

questions d'actualité. Ce format en faisait le pendant suisse de l'émission *Le téléphone sonne* sur France Inter. Aujourd'hui, Forum a phagocyté toute la tranche horaire, les auditeurs ont disparu au profit des seuls invités et les thèmes de discussion se sont multipliés. On est ainsi passé d'un débat démocratique – avec les limites propres à ce genre d'exercice, mais qui au moins légitimait le nom de l'émission – à des interviews de représentants des différents pouvoirs.

La multiplication des thèmes implique également une diminution du temps consacré à chacun d'eux, d'où un contenu plus superficiel. La volonté de «coller» à l'actualité bouscule régulièrement le programme, réduisant d'autant la séparation entre l'information d'une part et l'analyse et le débat d'autre part.

A cette évolution du format s'ajoute le ton choisi par l'animateur principal. Son débit de parole très rapide, ses références constantes au caractère «mythique» de tel ou tel événement

même le plus anodin, la mention appuyée de ses préférences personnelles – honorables au demeurant – pour l'Allemagne, l'histoire et le catholicisme, tout cela donne une couleur bien particulière à Forum. A cela s'ajoute son goût pour la mise en scène de sa personne – il excelle pour rappeler aux «puissants» qu'ils «étaient ensemble» lors d'un événement passé – transformant l'émission d'information en un véritable one-man show, qui dès lors ne mérite plus son nom. *am*

Battu, mais pas débattu

L'initiative Vaud-Genève n'a pas suscité le débat espéré au moment de son lancement. Dans l'indifférence générale, elle a été rejetée clairement par les deux cantons.

L'initiative Vaud-Genève était une initiative-débat. Mais le débat ne peut pas être purement médiatique; il doit être aussi politique. Le sujet n'est pas clos. Rappel de notre proposition d'un outil nouveau de collaboration intercantonale: le concordat de concordat.

L'initiative Vaud-Genève était caractéristique d'une nouvelle utilisation de l'initiative, cet instrument constitutionnel: ouvrir un débat. Jusqu'ici l'initiative était conçue soit pour faire trancher par le peuple une proposition que le Parlement se refuse à admettre, soit pour exercer une pression sur le législatif. Désormais on ajoutera à l'initiative politique l'initiative-dissertation.

Indifférence populaire

Le rôle des médias donne une présence à ce type de débat. Partisans et adversaires s'affrontent dans les colonnes offertes par les grands quotidiens. La télévision réunit les protagonistes devant un parterre d'invités. La radio anime des forums, la place est donc occupée en heures d'antenne et en pages imprimées. Le peuple ne se sent pas pour autant concerné. C'est ce que le correspondant de la

NZZ révélait, hors de nos frontières cantonales, s'étant rendu à Echallens pour assister à une confrontation entre François Cherix et Daniel Brélaz et y découvrant un auditoire de sept personnes, plus lui-même. A l'initiative-dissertation correspond le vote-signal. Comme le résultat est réputé connu d'avance, il devient légitime et sans conséquence de voter contre sa conviction littérale, de premier degré, en privilégiant une intention de deuxième degré. On ne décide plus, on s'exprime. Le droit d'initiative rejoint alors le sondage d'opinion; autrement dit la politique se dépolitise.

Numérisation

Il est évident que nous assistons dans le monde et en Europe même à des changements d'échelle. Mais il est illusoire de prétendre atteindre numériquement la taille suffisante. Une grenouille efficace n'est pas un bœuf. Les grandes régions européennes sont de la dimension de la Suisse entière. Cinq ou sept régions suisses ne seront pas plus européennes que dix ou douze ou vingt-six. Inversement de petites unités territoriales et nationales révèlent leur créativité. L'Estonie, qui ne compte pas plus d'habitants

que le canton de Zurich, a démontré, indépendante, une capacité de redressement exceptionnelle. Le Luxembourg est moins peuplé que le canton de Vaud. Même remarque pour l'Islande. La Finlande, remarquable par sa productivité, première de la comparaison scolaire internationale PISA, est moins peuplée que la Suisse et doit surmonter des handicaps territoriaux considérables. Plus que la taille et le nombre comptent l'investivité scientifique, culturelle, politique. La vitalité est plus importante que l'extension.

C'est par sa capacité créatrice qu'un pays prouve sa «raison d'être». Et si l'on utilise cette formule «ramuzienne», Vaud a des ratés de raison d'être. Mais ils ne tiennent qu'à lui.

Le concordat de concordat

La nécessité d'activer la collaboration intercantonale n'est

pas contestée. Elle a besoin d'outils qui permettent de surmonter les égoïsmes cantonaux naturels. L'outil de base serait le concordat de concordat ou le traité.

Nous l'avons proposé (*DP* numéro spécial 1386). Il ne règle pas un problème concret comme le concordat ordinaire. Il fixe entre deux cantons les règles de collaboration, soit: les procédures d'inventaire des problèmes, la mise à jour permanente, le calendrier. Il règle les moyens de collaboration: délégation de compétences, niveau d'intervention. Il définit les circonstances où peuvent intervenir les conciliations, voire les arbitrages. Enfin il détermine les formes de contrôle notamment parlementaire.

Ce sont à nos yeux les conditions indispensables d'un dynamisme fédéraliste et de la transparence. Il faut mettre en place l'outil. *ag*

Appenzell

Après Wald, c'est au tour de Speicher, toujours dans le demicanton d'Appenzell Rhodes-Extérieures, d'accorder le droit de vote et d'éligibilité aux étrangers domiciliés sur le territoire de la commune.

La Suisse est bien plus bigarrée et déconcertante que les lieux communs dont elle est victime. Appenzell, encore plus que les autres cantons de Suisse centrale ou orientale, souffre de clichés figés. Souvent d'origine romande, ils sont le fruit gâté de la méconnaissance et de l'éloignement, voire du rejet injustifié. Car il ne suffit pas de blâmer les petits nains, il faut d'abord les attraper. *md*

Neuchâtel, un *must*?

Le gouvernement cantonal a présenté son programme pour la législature. Le texte réunit le pragmatisme du présent et le pari d'un avenir meilleur.

Après le tunnel routier sous la Vue-des-Alpes, dont la fonction est aussi pratique – permettre l'écoulement de la circulation quelles que soient les conditions climatiques – que symbolique – relier le Haut et le Bas du canton –, voici venu le temps du Réseau urbain neuchâtelois (RUN). Par la vertu d'un métro rapide entre Le Locle, La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel, il doit matérialiser une réalité encore inaperçue et insoupçonnée: le canton de Neuchâtel a (aurait) toutes les caractéristiques d'une zone urbaine, la troisième de Suisse romande.

En présentant son premier «programme de législation» que lui impose la nouvelle Constitution cantonale, le gouvernement neuchâtelois a indiscutablement trouvé des accents pour mobiliser les énergies et convaincre la population de sortir de la mélancolie qui l'accable depuis un quart de siècle. Il faut, dit le Conseil d'Etat, transformer nos faiblesses en atouts; il faut choisir l'audace pour refuser le déclin.

Autant dire – et sans la moindre ironie – que la lecture du programme de législation est plaisante. Le texte est plutôt

bien écrit, ce qui est assez rare pour ce genre d'exercice. Il lance plein d'idées et ouvre des pistes dans lesquelles on serait prêt à s'engager parce qu'elles montrent la voie pour regagner une prospérité perdue (il y a une quarantaine d'années, Neuchâtel comptait parmi les cantons riches...).

Pouvoir d'achat insuffisant

Le constat principal fait par le Conseil d'Etat est que le canton de Neuchâtel est pauvre parce que les salaires y sont plus bas que dans la majeure partie du pays. Les recettes fiscales, en dépit d'un taux moyen d'imposition plutôt élevé, sont ainsi insuffisantes pour couvrir les dépenses courantes nécessaires et pour financer les investissements indispensables ou souhaitables.

La solution préconisée pour sortir de ce cercle vicieux coule de source: il faut augmenter les revenus et il faut favoriser le développement d'activités économiques du secteur tertiaire qui versent des salaires élevés. Ainsi la masse imposable augmentera et les recettes publiques en feront autant. Le canton, désormais zone urbaine, cessera d'être une région

périphérique délaissée. «Travailler à Neuchâtel, écrit le Conseil d'Etat, doit devenir un *must* et un privilège pour l'ensemble de la Suisse».

Evidemment, une telle inversion de tendance n'est pas que l'affaire d'une législature. L'horizon envisagé est en réalité à dix, douze ans d'échéance. Le gouvernement paraît convaincu, tout en reconnaissant que c'est un pari, que si chacun – aussi bien dans le Haut que dans le Bas, à gauche qu'à droite, les employeurs comme les salariés – se mobilise autour des idées qu'il préconise, ce changement de paradigme (il y a aujourd'hui des mots auxquels on ne peut échapper!) est de l'ordre du possible.

Le bonheur des perspectives

D'ici là, néanmoins, il y a encore les contraintes du moment. Elles figurent dans le

plan financier qui accompagne le programme de législation. Là, on y trouve davantage de coupes (pour éviter que les finances dérapent au-delà du supportable ou de l'admissible) que de largesses. Au cours des quatre prochaines années la fonction publique ne va ni croître (en nombre) ni embellir (en rémunération). L'opulence annoncée reste lointaine.

Sans doute est-ce la vertu, ou la magie, d'un programme de législation – qui en couvre en fait plusieurs – de pouvoir s'évader d'un présent qui comporte des réalités peu encourageantes, pour esquisser un avenir où les conditions d'existence seraient redevenues nettement plus souriantes et amènes. On voudrait bien y croire. On ne demande même qu'à y croire. Mais on peut douter, ou craindre, que la foi ne suffise pas.

Jean-Pierre Ghelfi

Expo.02

L'exposition nationale est à l'image du pays. Le contraire est aussi vrai. La propreté des sites est assurée par une majorité d'étrangers (environ 90%). Leurs statuts hétéroclites suscitent une certaine confusion et quelques abus. L'illégalité a tendance à se diffuser. Un bar de l'artéplage neuchâtelois vient d'être fermé car il employait du personnel dépourvu d'autorisation de travail. Expo.02 entend combattre avec fermeté ces irrégularités. Les associations de défense des sans-papiers s'en réjouissent. Sereg, la société responsable du nettoyage, souligne enfin l'importance d'un emploi régulier sur le chemin de l'intégration. Ce sont bien les nettoyeurs l'avenir de la Suisse. *md*

Le vote cybernétique

Après le vote par correspondance, voici celui électronique. Sera-t-il le gage du renouveau de la démocratie directe ou un gadget sans avenir?

Un rapport sur le vote électronique sera discuté au Conseil des États lors de la session d'été des chambres fédérales. Il fait le point de la situation en énumérant avantages et inconvénients dans l'usage d'Internet.

Parmi les aspects positifs, il mentionne une participation facilitée des citoyens et la possibilité donnée à la Suisse de jouer un rôle de pionnier en matière de lutte contre les abus dans ce domaine. Rien de bien enthousiasmant à vrai dire. Le rapport mentionne également parmi les avantages «qu'on en sache plus, avec leur consentement, sur les motifs animant les votants», une sorte de sondage «sortie-des-urnes», en somme.

Comme inconvénients, les problèmes techniques d'identification, afin d'éviter les fraudes, sont bien sûr mentionnés. A cela s'ajoute la fracture numérique entre les

connectés et les autres. Le rapport conclut, de façon évidente, que le vote électronique est une affaire complexe - on s'en doutait - et qu'il faudrait procéder par étapes, ce qui n'est pas une surprise. Le document évoque aussi la possibilité de faire signer référendums et initiatives via Internet en remarquant qu'il ne faut pas faciliter à outrance la vie des citoyens si l'on ne veut pas provoquer un engorgement de la machine législative.

Cette remarque a une portée plus générale. L'acte du vote sous-entendait une information du citoyen à travers une campagne et des débats, suivis par un déplacement jusqu'à un local de vote qui donnait au citoyen l'occasion d'une ultime révision. La généralisation du vote par correspondance permet déjà à l'électeur de s'exprimer de manière anticipée, facilement et sans efforts. La symbolique forte de l'acte de voter

s'étirole et les campagnes des partis, très étalées dans le temps, se diluent dans l'indifférence.

Le vote électronique, même si on le limite strictement dans le temps, pourquoi pas dans un intervalle de vingt-quatre heures, introduit une dimension presque onaniste. Dans sa chambre mi-close plongée dans la pénombre, l'internaute, hypnotisé par son écran verdâtre, vote au moyen d'une opération semblable à celle de l'affichage d'un jeu vidéo. Le taux de participation y gagne sans doute, mais tout effort disparaît. La démocratie raisonnée s'était transformée en opération émotionnelle avec le développement de la télévision, puis en action pragmatique privée de symboles avec le vote par correspondance; la voilà qui deviendra un acte compulsif avec Internet. La facilité d'utilisation du réseau risque de dévaluer l'acte fondateur de toute démocratie. *jjg*

Presse

Nouvelles Questions Féministes

Après deux ans d'absence, la revue *Nouvelles Questions Féministes* sortira à nouveau à partir du 14 juin prochain. Fondée notamment par Simone de Beauvoir et Christine Delphy, d'abord sous le nom de *Questions Féministes* en 1977, puis sous celui de *Nouvelles Questions Féministes*, cette revue francophone de portée internationale constitue une ressource importante pour la réflexion des militantes, des chercheuses et des enseignantes féministes.

NQF se dote désormais d'un

comité de rédaction franco-suisse, sous la responsabilité de Christine Delphy (CNRS, Paris) et Patricia Roux (Université de Lausanne, Suisse). Incluant près de cinquante femmes, celui-ci veut être le carrefour d'expériences multiples: par les ancrages disciplinaires de ses membres (sociologie, histoire, littérature, sciences politiques, anthropologie, philosophie, droit), par sa composante inter-générationnelle, par la diversité des formes d'engagement dans lesquelles les membres sont investis. La revue demeure fidèle

à sa ligne théorique et politique, et continue à se consacrer au développement et à la diffusion de réflexions ancrées dans les mouvements et les actions féministes. Par ailleurs, elle se donne également pour objectif de renforcer la légitimité scientifique des «Études Genre» et de contribuer à leur reconnaissance.

NQF est maintenant éditée à Lausanne (Editions Antipodes), de même que le secrétariat de rédaction et la gestion de la revue sont rattachés au LIEGE (Laboratoire interuniversitaire

en «Études Genre»). La revue paraîtra dorénavant trois fois par année.

Lieu de débat autour des enjeux scientifiques et politiques de la recherche féministe, plateforme d'échange entre femmes souvent reléguées aux marges des institutions, forum de discussions critiques provenant du monde entier, la revue s'inscrit dans le mouvement qui, aujourd'hui, rassemble de nouvelles forces militantes et intellectuelles investies dans un projet de transformation des rapports sociaux de sexe. *NQF*

Le temps des illusions

Le Salon des galeries-pilotes est une invention de la mémoire. Il a existé, certes. Imaginé et réalisé par René Berger, directeur du Musée des Beaux-Arts de Lausanne de 1962 à 1981. «*Inside the sixties*: g.p. 1.2.3.» est le titre de la rétrospective qui en met en scène l'histoire. Le récit des rassemblements périodiques (en 1963, 1966 et 1970) de galeries-pilotes destinées à la découverte: s'opposant justement aux galeries-garages qui se consacrent à la diffusion de l'art confirmé. Une manifestation visionnaire, dont l'intuition anticipe de quelques années la naissance des foires d'art de Bâle et de Paris, par exemple.

Interprétations subjectives

Pourtant, dès la première salle, je doute du souvenir. Celui de l'artiste: Olivier Mosset. Jeune homme en apprentissage à l'époque qui découvre alors les œuvres exposées au salon et en subit l'influence durable, décisive. Plus tard, associé à Buren, Parmentier, Toroni – d'autres artistes voués à une certaine austérité contestataire – il se laisse importer par le minimal en peinture. Monochrome et abstraction. Cabinet de l'âge mûr, la pièce peinte en blanc accueille une dizaine d'œuvres rassemblées par la subjectivité opaque du peintre. Elles scandent littéralement la citation d'un événement révolu et le témoignage d'un sentiment naïf, autrefois enthousiaste. Maintenant usé. La salle, un cube aveuglant de candeur, momifie la vitalité des objets accrochés. Définitivement silencieux, muets, ils dégagent l'im-

puissance de l'illusion. Montrer encore une fois l'intrusion de l'inconnu, de la nouveauté, de l'impensable.

La salle suivante se traverse au dos d'une passerelle. Immaculée, aussi. Une estrade épaisse qui partage en deux l'espace. D'un côté et de l'autre, prolifèrent des cibles indéchiffrables. Ce sont des projections à l'état de tourbillon d'œuvres présentées dans l'une ou l'autre des trois éditions du Salon. Saisi de vertige, je change d'idée. Ce sont les œuvres qui me regardent, un regard exsangue. C'est la paranoïa mégalomane d'une installation, simulée par John Armleder. L'homme de toutes les manipulations, tyran d'une post-modernité engagée. Tout est bon pour l'art. Et pour soi-même. Il pulvérise d'un seul coup l'espoir plastique d'une génération en suspens. Prise entre une guerre apocalyptique – «l'art n'est plus possible après Auschwitz» de Theodor Adorno – et l'échec des révolutions promises. John Armleder chante littéralement une litanie funèbre – une composition sonore habite entièrement le volume de la salle. Captif, je marche apeuré. Je note à peine les vestiges de quelques œuvres véritables. Abandonnées aux bords du chemin. Solitaires et inutiles. Alibis d'un jeu de l'ego qui ne discute pas, mais désigne et accuse. «Il est toujours temps de s'en aller» dit l'artiste.

Je plonge dans le noir. Quelques marches à descendre. Voici un aquarium sombre où Pierre Keller, directeur de l'École cantonale d'art de Lausanne, brasse les géométries de l'art et de l'industrie. Il sonde l'émergence de recherches concrètes

(cinétiques, optiques, etc.). Le design vient de là. Le noir et le blanc (marginal et titubant) assurent une perception binaire des éléments assemblés. Les œuvres du Salon, et celles d'artistes contemporains de la région, synthétisent la permanence et le va et vient d'une esthétique emblématique. La modernité paradoxale du réel retrouvé dans l'excès formel. C'est une hallucination. Rapidement, le cube se transforme en tombeau. Les tableaux deviennent les effigies des disparus. Je suis au cimetière. Entouré de dépouilles. Seul le fossoyeur est bien vivant.

Un inventaire mortel

La logique implacable de la mort aboutit aux archives. Trois salles déploient les documents, témoins du Salon. L'exhibition des reliques (correspondance, matériel photographique, revue de presse) alimente la croyance. Les galeries-pilotes ont bel et bien eu lieu. Dans les vitrines s'ordonnent les documents. Un peu comme ces collections d'insectes empaillés des musées zoologiques. Ailleurs, les portraits photographiques des artistes invités quadrillent une paroi entière. Ou encore, les articles de presse tapissent une pièce entière. Il s'agit en effet d'un inventaire dépourvu de discours. On expose et on montre. Pour finir avec les acquisitions du Musée des Beaux-Arts et des collectionneurs privés, à l'occasion du Salon, éparpillées dans les trois dernières salles. Motif d'orgueil et de joie d'un dernier défilé avant l'oubli.

L'évocation du Salon oscille ainsi entre la mémoire my-

thique de son événement - dont René Berger est la vestale fidèle - et la conscience inavouable d'un bilan problématique malgré le nombre exceptionnel de visiteurs (près de 40 000 pour les trois éditions). Un texte de Bernard Wyder, publié dans le catalogue de l'exposition, est éclairant à ce sujet.

Je quitte à rebours les salles et l'illusion du temps perdu, retrouvé, répété. Je m'aperçois que je n'ai rien vu. Comme le personnage de «Hiroshima mon amour». Le film d'Alains Renais *md*

Catalogue: «*Inside the sixties*: g.p.1.2.3» Le salon international de galeries-pilotes à Lausanne 1963 1966 1970, Musée cantonal des Beaux-Arts, accompagné d'un CD-Rom, Lausanne, 2002.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:
André Gavillet (ag)
Jean-Pierre Ghelfi
Jacques Guyaz (jg)
Arthur Mallet (am)
Roger Nordmann (rn)
Albert Tille (at)

Composition et maquette:
Allegra Chapuis
Marco Danesi

Responsable administrative:
Isabelle Gavric-Chapuisat

Impression:
Ruckstuhl SA, Renens

Abonnement annuel: 100 francs
Étudiants, apprentis: 60 francs
@bonnement e-mail: 80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch
CCP: 10-15527-9

www.domainepublic.ch